

Statement

Department of  
External  
Affairs



Discours

Ministère des  
Affaires  
extérieures

89/40

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PAR L'HONORABLE MONIQUE LANDRY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET

ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE

SIGNATURE DE L'ACCORD CANADA/UNESCO

QUEBEC

Le 18 septembre 1989

Minister for  
External Relations and  
International Development

Ministre des  
Relations extérieures et du  
développement international

Canada

Monsieur le premier ministre (le cas échéant),  
Chers collègues,  
Monsieur le Directeur général adjoint,  
Madame la représentante de l'UNESCO  
à Québec,  
Distingués invités et chers amis,

C'est avec un grand plaisir que je signerai dans quelques instants, au nom du gouvernement canadien, un accord entre le Canada et l'UNESCO prévoyant l'ouverture d'un bureau d'information à Québec, ville désignée site du patrimoine culturel mondial. Ce bureau vient s'ajouter à une liste impressionnante d'événements internationaux ayant eu lieu dans cette ville historique.

C'est en effet ici, à Québec même, que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, communément appelée la FAO, a été fondée en 1945, comme l'indique la plaque à l'entrée du Château Frontenac. Plus récemment, on peut penser à la Superfrancofête de 1974, au Sommet de la francophonie de 1987 et à la mise sur pied de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français. Des accords internationaux de cette nature permettent au Canada d'exercer sa pleine souveraineté en harmonie avec les provinces. Celui que nous signerons n'est pas le premier du genre, mais il confirme la possibilité qu'a désormais le Canada de s'intégrer davantage au monde avec l'appui des provinces.

Je suis particulièrement heureuse de voir parmi nous en grand nombre les représentants de la Commission canadienne pour l'UNESCO. La Commission est l'un des plus importants relais entre le Canada et le siège de l'Organisation à Paris, le plus important en ce qui a trait au programme de l'UNESCO. Nous avons la conviction que l'excellente relation qui existe entre la Commission et l'UNESCO trouvera son écho dans les rapports entre la Commission et le bureau de l'UNESCO à Québec. Ce dernier visera à informer les media et le public canadiens sur les multiples programmes et activités de l'UNESCO et agira comme représentant officiel et porte-parole de l'Organisation au Canada.

Le mandat de l'UNESCO, défini dans son acte constitutif, est immense. Comme on l'a maintes fois rappelé, l'UNESCO joue souvent un rôle de catalyseur, c'est-à-dire qu'elle ouvre de nouvelles avenues, dans ses domaines de compétence, par des activités qui sont de nature à inspirer et encourager les États, les communautés et les particuliers à entreprendre des actions à long terme. Le Directeur général de l'Organisation, M. Federico Mayor, a exprimé cette caractéristique en utilisant une image très éloquente, à savoir que "l'UNESCO ne vend pas de pain mais de la levure". Le Canada partage ce point de vue.

J'ai le plaisir de réitérer au nom de mon gouvernement notre confiance dans l'UNESCO et notre volonté d'y jouer un rôle actif. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, a décrit l'UNESCO comme la "tête pensante" de tout le système des Nations Unies. Je souscris à cette notion, vérifiable en tous points si l'on examine les grands programmes de l'UNESCO.

Au niveau de l'éducation, l'UNESCO lutte contre l'analphabétisme. Elle contribue à la planification de l'enseignement. Elle développe des formateurs et des enseignants. Elle consacre des efforts considérables à la promotion de l'égalité d'accès, à l'éducation pour les filles et les femmes, les handicapés et les personnes âgées. Elle veille également à l'amélioration de l'éducation dans les régions rurales.

Une des tâches capitales de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation coïncide avec les priorités de notre gouvernement ainsi qu'avec celles des gouvernements provinciaux et territoriaux. En effet, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 1990 l'année internationale de l'alphabétisation. Elle a invité l'UNESCO à assumer le rôle de chef de file de cette initiative. Dans tout le Canada, les provinces et les territoires préparent des activités pour contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de cet événement.

Les stratégies projetées de cette "année internationale" visent à sensibiliser le grand public, à améliorer la capacité des programmes existants et à inciter divers partenaires, tant actuels que nouveaux, à concevoir et à mettre en place des projets novateurs de lutte contre l'analphabétisme.

Dans un autre domaine, l'UNESCO encourage le développement des sciences naturelles et sociales partout dans le monde, en appuyant des milliers de projets.

L'UNESCO agit également dans le domaine fondamental de la culture, qui est d'une grande importance pour le gouvernement canadien. L'affirmation de l'identité culturelle est un devoir au sein de la communauté internationale. Nous devons apprendre à partager nos richesses culturelles. Les interventions de l'UNESCO à Venise, à Athènes et à Carthages ont servi l'ensemble de l'humanité.

L'UNESCO a également su s'adapter aux nouvelles réalités. L'humanité est entrée dans l'ère de la communication globale. L'UNESCO, comme le Canada, a été prompt à le reconnaître. Le Canada connaît d'expérience le lien crucial qui existe entre la communication et le développement, et il accorde une priorité élevée à cette expérience dans sa coopération avec les pays du tiers monde.

L'UNESCO est également très présente dans le dossier des droits de la personne. Je voudrais souligner que les activités de l'UNESCO dans ce domaine répondent aux valeurs canadiennes.

En effet, les droits de la personne sont au coeur de la vie démocratique au Canada. Les questions relatives au respect et à la protection des libertés et droits fondamentaux imprègnent le tissu même de la vie quotidienne de nos citoyens.

Par l'affirmation de son statut d'État membre de UNESCO, le Canada entend donner corps au rêve de ceux qui l'ont créée. Le Canada appuie le Directeur général dans ses efforts de réforme. C'est dans ce contexte que le Canada se portera candidat comme membre du Conseil exécutif à la prochaine session de la conférence générale.

Quant au rôle du Canada au sein de l'UNESCO, le premier ministre Brian Mulroney l'a déjà précisé lorsqu'il a dit:

"Nous avons demandé des réformes internes...  
Nous voulons les mener de l'intérieur."

J'ai maintenant le très grand plaisir de souhaiter au nom du gouvernement canadien la plus cordiale bienvenue à Mme Breda Pavlic, qui sera responsable du bureau de l'UNESCO à Québec. Je l'assure de l'appui de mon gouvernement dans l'accomplissement de ses fonctions.

Je vous remercie.